

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-3113 / 100111  
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop Broye-Fribourg-Moléson,  
1700 Fribourg  
Boulangerie – Pâtisserie  
besoins spéciaux de consommation  
15 A  
01.12.2003–03.07.2004 (Modification)
- 03-3605 / 100111  
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop Broye-Fribourg-Moléson,  
1700 Fribourg  
Fruits & Légumes / Produits Laitiers  
besoins spéciaux de consommation  
15 A  
01.12.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

22 décembre 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail